



Pour citer cet article :

Guyomarc'h (Jacques), « Rennes. Quelques réflexions sur l'observation », *Sauvegarde de l'enfance*, n°9-10 (« Les centres d'observation »), nov.-déc. 1951, p. 698-705.



RENNES

Quelques réflexions sur l'observation

par J. GUYOMARC'H
directeur du Centre
régional d'observation
de "La Prévalaye"

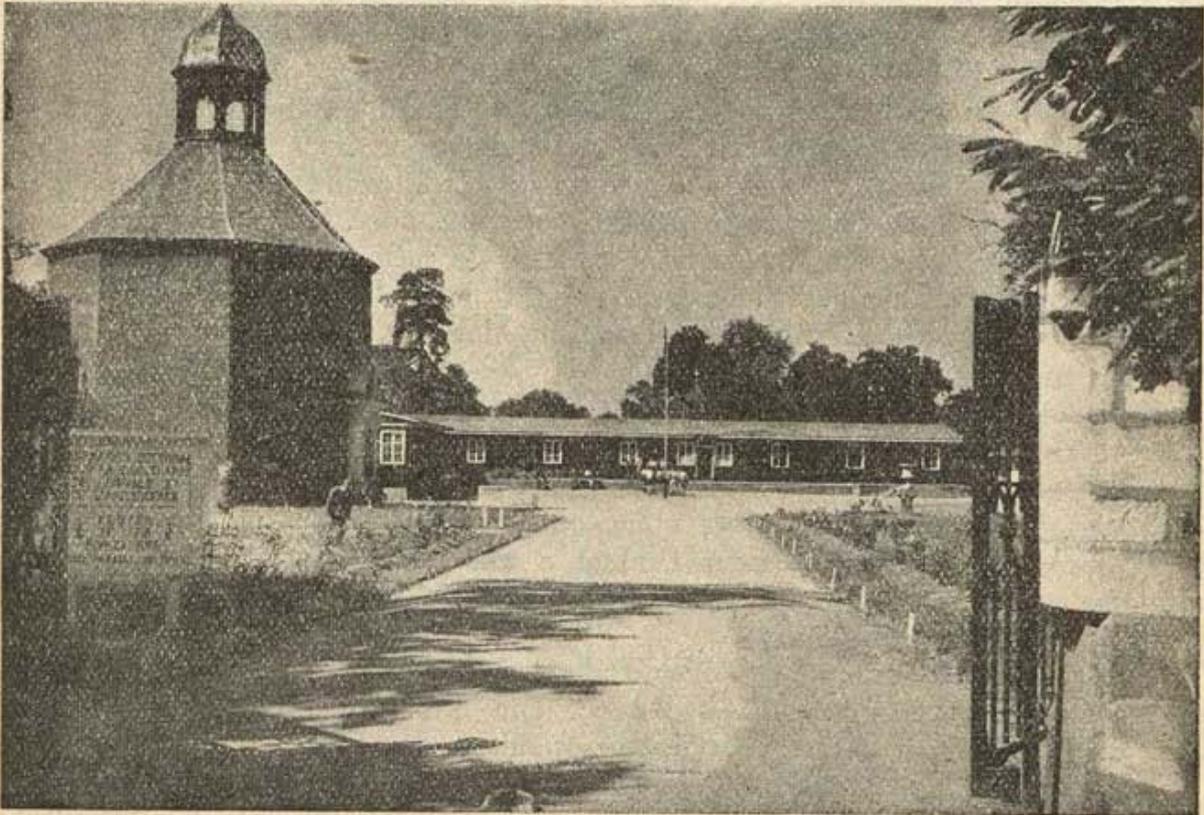
Pour permettre de situer plus exactement le centre régional d'observation de La Prévalaye, rappelons-en les principales caractéristiques : ouvert le 9 octobre 1944, aux portes de Rennes, par la Fédération bretonne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, le centre reçoit une soixantaine de garçons s'échelonnant entre 7 et 18 ans : délinquants, vagabonds, cas sociaux et pupilles difficiles ou déficients des services d'Assistance à l'enfance. Les enfants sont répartis en trois sections, suivant leur âge, chaque section étant dirigée par un ou plusieurs éducateurs (éducatrices pour les plus jeunes) ; ils sont soumis aux activités scolaires et à des travaux manuels, notamment confection de jouets en bois, axés sur la pré-orientation professionnelle. (N.D.L.R.).

Nous avons été frappés par la similitude qui existe en fait entre les expériences des différents centres d'observation. Le but est évidemment commun et les méthodes, malgré les conditions souvent différentes dans lesquelles elles ont été appelées à se préciser, tendent à se rapprocher considérablement les unes des autres. Nul doute d'ailleurs que cette similitude soit due en grande partie à la liaison et aux échanges de plus en plus effectifs qui existent entre tous les spécialistes de l'enfance inadaptée, grâce aux associations nationales qui se sont créées pour assurer des contacts suivis entre eux, grâce aux revues spécialisées comme *Sauvegarde de l'Enfance*.

Nous ne voudrions donc pas, en ce qui nous concerne, revenir sur les techniques d'observation proprement dites qui ont été exposées dans d'autres articles par les spécialistes les plus qualifiés ; mais il nous semble intéressant d'aborder quelques-uns des aspects pratiques d'organisation d'un centre d'observation en face des difficultés révélées par sept années d'expérience.

LE RYTHME DE L'OBSERVATION

Au début nous avons peu de garçons au centre. Le tribunal (qui n'était pas encore le tribunal pour enfants) ignorait ce qu'il pouvait attendre de nous. Nous n'étions pour lui qu'un moyen commode pour assurer la détention préventive des mineurs dans des conditions nettement préférables à la maison d'arrêt : nous étions au sens strict un centre d'accueil.



Le centre de « La Prévalaye »

Le simple bon sens nous a montré à quel point il était possible de mettre à profit les quelques semaines ou les quelques mois de séjour d'un mineur au centre pour le connaître. Au moment où l'enfant était appelé à comparaître, nous avions « une idée » sur lui. Les tribunaux, dès le début, ont été heureux que nous exposions à l'audience notre opinion. Puis, dans un souci de précision de plus en plus poussé, dans la crainte d'une appréciation qui n'aurait pas été minutieusement et objectivement établie, nous nous sommes acheminés progressivement vers une observation plus consistante. Nous avons commencé par noter certains faits afin de ne pas nous en remettre seulement à notre mémoire. Nous ne nous sommes plus contentés de l'« impression » faite sur nous par l'enfant ou l'adolescent. Nous nous sommes même interdit d'avoir une impression. Nous avons seulement regardé, enregistré, noté, et c'est de l'étude des faits et des comportements que nous avons alors dégagé nos conclusions. Le concours de la médecine et de la psychologie n'est venu étayer ces dernières que quand nous sommes sortis un peu de la misère matérielle dans laquelle nous avons fait nos premiers pas.

Nous n'étions pas une « clinique » d'observation ; nous ne le sommes

EXPÉRIENCES DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

pas encore. Et pourtant notre meilleure observation a peut-être été celle qui a suivi immédiatement nos débuts difficiles. En effet, à ce moment-là, nous pouvions prendre notre temps.

Le petit nombre de garçons permettait de les connaître mieux et plus vite, de vivre plus près d'eux, de ne pas fausser leur comportement et l'usage de leur liberté par les règlements et la discipline qu'impose nécessairement la vie d'une communauté trop nombreuse, même si elle est fractionnée en petits groupes.

Les tribunaux n'attendaient pas après nos fiches d'observation, ils ne nous les réclamaient pas encore. C'est nous qui étions heureux et fiers même de leur adresser cette pièce supplémentaire au dossier, dont on sentit rapidement l'intérêt qu'elle suscitait et la valeur qui lui était accordée.

La mise au point et la rédaction des fiches étaient un travail fait tranquillement, à tête reposée, avec tout le temps de la discussion et de la réflexion nécessaire. Quand on hésitait, quand il y avait désaccord, quand on ne trouvait pas les mots propres à exprimer notre pensée, nous attendions, nous nous remettions à observer. Sans oser dire que « cent fois sur le métier nous remettons notre ouvrage », il n'en est pas moins vrai que la fiche d'observation adressée au tribunal disait exactement ce que nous voulions dire.

Aujourd'hui la situation a bien changé. Avec nos sept cents dossiers constitués depuis l'ouverture du centre, nous devenons « une usine » à faire des fiches d'observation. Sans doute avons-nous acquis du « métier » et faisons-nous plus facilement un travail que nous connaissons bien, mais il est facile d'imaginer le danger que comporte un rythme obligatoire et accéléré dans un domaine aussi grave dans ses conséquences pour l'enfant : son avenir peut dépendre souvent pour une grande part des conclusions de cette grave étape de sa vie qu'est son séjour au centre d'observation.

177 enfants ont figuré à l'effectif du centre en 1950. 112 en sont sortis au cours de la même année. C'est dire que nous avons eu à peine plus de trois jours en moyenne par enfant pour porter sur lui un pronostic.

Il ne nous est plus possible dans ces conditions de « prendre notre temps », d'autant plus que les tribunaux ou les services qui ont confié les enfants n'attendent plus que nous leur adressions la fiche d'observation, ils nous la réclament — presque toujours « d'urgence » !

Dans une même semaine, il faut parfois « sortir » six ou sept fiches. Il n'est pas possible d'équilibrer le travail, car la cadence d'admission des enfants est elle-même très irrégulière et elle se retrouve au terme des séjours.

Or la mise au point définitive, la rédaction, la dactylographie d'une fiche d'observation sont un travail considérable. Elles ont en moyenne cinq ou six pages dactylographiées. Mais ces quelques pages sont elles-mêmes une synthèse de tout le dossier ; qu'on songe par exemple au nombre d'heures de rédaction que représentent les observations relevées par les éducateurs tout au long du séjour de l'enfant.

Il est bien difficile dans ces conditions de maintenir une observation valable, objective et minutieuse dont les conclusions n'ont pourtant de valeur pratique que si ceux qui les formulent acceptent au fond d'eux-mêmes de prendre la responsabilité morale du pronostic émis, de la solution proposée ou essayée.

Le remède ? Pour notre part nous ne le voyons pas, mais nous avons voulu souligner que le perfectionnement et l'approfondissement des méthodes d'observation ne doivent pas perdre de vue cette réalité évidente que la quantité d'obser-

vations nuit à leur qualité ; or le développement des centres d'observation, s'il a prouvé leur utilité, pose aujourd'hui un problème, celui du rythme de l'observation. L'observation doit être conçue pour tous les enfants séjournant au centre et non pour quelques-uns.

LE SÉJOUR DE L'ENFANT AU CENTRE D'OBSERVATION

Nul ne songerait à contester qu'un centre d'observation est fait pour observer, et que le souci de connaître l'enfant, d'étudier son comportement de façon à être à même de formuler un pronostic, de proposer une solution, reste le but essentiel.

Il n'en est pas moins vrai que pendant les quelques mois de son séjour au centre l'enfant continue à vivre, et qu'il convient d'organiser sa vie pendant ce temps. Il dort, il mange, il se lave, il a besoin de distractions, d'activité... Le centre doit donc disposer des moyens matériels pour faire face à ces nécessités, et si, de plus, comme le proverbe nous l'affirme, « l'oisiveté est la mère de tous les vices », il importe, au-delà des nécessités matérielles auxquelles nulle vie ne saurait se soustraire, d'organiser le séjour de l'enfant, de lui proposer des activités utiles : ce seront la classe, les travaux manuels, les activités de loisirs...

Tout un cadre se trouve ainsi créé qui est imposé à l'enfant. En outre il ne vit pas seul, il y a ses camarades, il y a le minimum de discipline qu'impose toute vie communautaire, même quand on la veut familiale. Il y a les personnes qui vivent avec lui, les éducateurs ou les éducatrices, qui interviennent, qui commandent, qui permettent, qui interdisent ; qui sont différentes les unes des autres, qui plaisent ou non, qu'on aime ou non.

Qu'on ne se leurre donc pas sur la nature exacte du séjour d'observation d'après laquelle on observe l'enfant dans toute sa liberté, où on le laisse se manifester selon ses propres désirs et ses propres impulsions. Tous les excellents principes qui nous conduisent à lui laisser le choix entre plusieurs activités, à concevoir une discipline autrement plus souple et tolérante que dans n'importe quelle école ou collège, correspondent à des notions très relatives et il reste que le séjour de l'enfant au centre d'observation est rigoureusement conditionné et sa liberté singulièrement réduite. Il garde bien ses idées sur la liberté de s'en aller, de s'évader, et c'est là souvent une des données les plus riches de l'observation, mais tous ne fuient pas ! et les « inadaptés moyens » sont plus difficiles à connaître que les « grands inadaptés » ; ils sont d'ailleurs beaucoup plus nombreux.

L'observation rigoureuse des faits et des attitudes pendant le séjour au centre demande donc à être interprétée en fonction de l'enfant dans d'autres milieux : dans ceux où il est appelé à vivre après.

Combien d'enfants réputés « difficiles » se sont montrés extraordinairement doux et dociles au centre et dont les lendemains ont été très divers.

L'avantage essentiel du centre d'observation est qu'il se situe dans la vie de l'enfant à un moment critique de sa vie. C'est un événement, un tournant qu'il n'oubliera pas. C'est une rupture, parfois brutale, avec son passé, qui marquera même dans le cas le plus sombre où il retournera à ce passé.

L'éducateur ne saurait se contenter d'être le témoin d'un passage, il ne saurait se contenter de voir et d'observer passivement. Il a la chance unique d'être présent à un moment où une action éducative aura rarement autant de chances d'être efficace et décisive.

EXPÉRIENCES DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Qu'importe donc qu'il ait devant lui un enfant retiré de son milieu où on aurait pu le connaître vraiment, qu'importe donc que la vie du centre reste nécessairement artificielle ; c'est la réaction de l'enfant au climat qu'on crée pour lui qui reste le fond même de l'observation, et dès lors observer c'est rééduquer. « On ne doit pas faire de rééducation dans un centre d'observation », a-t-on souvent entendu dire. Ceux-là mêmes qui l'affirment ne sont-ils pas les premiers à l'accueil à tout tenter pour « mettre l'enfant en confiance », à créer autour de lui « un climat affectif » : n'est-ce pas là un acte éducatif qui en suppose et en appelle d'autres ?

L'accueil froid et monotone du gardien de prison indifférent et habitué laissait peut-être l'enfant plus semblable à lui-même et plus facile à « observer » que l'accueil fraternel de l'éducateur d'aujourd'hui qui, dès le premier regard échangé avec l'enfant, a déjà changé ou transformé quelque chose chez ce dernier.

Ne regrettons pas pour autant que l'enfant trouve devant lui un grand frère au lieu d'un gardien, et soyons pleinement, tout à la fois, observateur et éducateur.

D'ailleurs l'observation n'a pas pour but une connaissance statique de l'enfant, mais une connaissance dynamique. Il ne s'agit pas de le définir par des mots, mais de savoir comment il réagit à l'action qu'il subit de la part du milieu où il est placé, dans quel sens il se transforme et évolue, s'il s'adapte, s'il adhère ou s'il oppose.

Nous avons affaire à des enfants et à des adolescents qui sont susceptibles d'être chaque jour différents de ce qu'ils étaient la veille : les observer, c'est être capable de prévoir, en fonction de ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils deviendront demain ; les éduquer, c'est préparer leur lendemain en agissant sur eux aujourd'hui.

Devant le cas, heureusement si rare mais tragique, du pervers, l'observateur ne se résout à prononcer son terrible diagnostic que parce qu'il n'y a pas d'action éducative possible.

LES CONCLUSIONS DE L'OBSERVATION

Nous estimons qu'il appartient au centre d'observation non seulement de formuler la solution envisagée au terme de l'observation, mais de la promouvoir et de la réaliser.

La responsabilité du centre d'observation est engagée dans la conclusion qu'il a émise. Il ne saurait laisser à d'autres le soin de la préciser.

La proposition doit être concrète et réalisable. Dans le cas le plus fréquent où il s'agit du choix d'un établissement, il appartient au centre d'observation de désigner l'établissement (1).

(1) Il est bien évident que la *décision* appelée à être prise pour les mineurs de justice par le juge ou le tribunal pour enfants n'est pas contestée par nos affirmations. De même qu'un médecin peut affirmer son diagnostic et préciser le traitement ou l'opération qui à son avis sont nécessaires, sans que les parents de l'enfant soient *obligés* de souscrire à ce traitement ou d'accepter l'opération, de même le centre d'observation doit-il, en se plaçant sur le plan psycho-pédagogique et médico-social qui est le sien, prendre position nettement sans que pour cela la décision susceptible de porter atteinte aux droits des parents sur leur enfant, décision qui appartient seulement au juge ou au tribunal, puisse être *déterminée* par les conclusions de l'observation. Poursuivant notre comparaison, nous pouvons ajouter que

Le choix est difficile, il faut que l'établissement envisagé accepte de recevoir l'enfant ; en principe il le fera si le centre d'observation a développé les raisons pour lesquelles l'établissement convient à l'enfant. Il faut qu'il y ait de la place : c'est au centre d'observation de s'en assurer en écrivant à l'établissement.

Il faut même en principe connaître l'établissement, son effectif, son atmosphère, ses éducateurs et son directeur, son installation matérielle, les activités qui y sont organisées... L'importance du facteur affectif chez la grande majorité des enfants que nous recevons nous oblige à tenir compte de ces données. Deux établissements identiques dans une nomenclature, deux centres de rééducation pour caractériels d'âge scolaire, par exemple, peuvent être singulièrement différents en réalité et l'un conviendra admirablement à tel petit caractériel que l'on connaît bien pour l'avoir eu en observation, et il y aura contre-indication pour l'autre.

Mais plus grave encore est le cas où il n'y a pas de solution adaptée et où il faut avoir recours à une solution « approchée ». Seul le centre d'observation qui connaît l'enfant peut se prononcer sur la solution la meilleure. Dans certains cas il y aura intérêt à se ranger à une solution qui donnera à l'enfant plus de liberté qu'il n'est à même d'en avoir, dans d'autres il sera préférable de lui en donner moins. Le dosage de liberté par lequel se solde pratiquement, en définitive, le séjour d'observation doit toujours se situer à la limite du risque. Eduquer c'est apprendre à l'enfant à marcher seul. Pour apprendre à marcher à son enfant, la mère le met d'abord dans un « youpala », soutenu par des sangles et une armature : l'enfant ne peut pas tomber (c'est l'internat), puis il est assez fort pour marcher en donnant seulement les deux mains, puis une main, puis un doigt (c'est la semi-liberté) ; ensuite il se lance et marche seul sous le regard de sa mère (c'est la liberté surveillée), enfin il marche avec assurance et il sait vite courir : c'est la liberté (de l'enfant et de la mère !). Il serait anormal de mettre dans un youpala un enfant qui marche en vous tenant seulement par le petit doigt. Le centre d'observation doit veiller à ce qu'une semblable erreur ne soit pas commise et lui seul est qualifié pour juger de l'opportunité d'une solution concrète.

Il reste enfin le cas de ceux qui ne marcheront jamais seuls, les inéducables. Nous estimons à 20 % au moins, parmi les jeunes reçus au centre d'observation, ceux pour lesquels il n'existe pratiquement pas de solution. Il s'agit de garçons inaptes à tout apprentissage ou à tout emploi suivi, soit en raison de leur excessive instabilité, soit de leur débilité mentale. Leur comportement ne justifie pas cependant l'internement psychiatrique, leur séjour au centre d'observation ne donne lieu d'ailleurs à aucune difficulté sérieuse, à aucun incident grave. Ils se plient assez facilement à la discipline de la maison et l'acceptent. Rien ne laisse voir dans leur attitude que l'on a affaire à des êtres anormaux, incapables de pouvoir vivre un jour par eux-mêmes d'une façon normale : ils sont et resteront socialement inadaptés.

de même qu'il arrive que des parents fassent examiner — observer — leur enfant par plusieurs médecins, de même on conçoit très bien qu'un juge puisse décider, soit un complément d'observation, soit une nouvelle observation dans un centre différent.

Si nous estimons devoir exiger une telle précision du centre d'observation dans nos conclusions, c'est pour éclairer au maximum la décision du juge ou du tribunal, afin qu'il soit possible de mieux « réaliser » les conséquences pour l'enfant de la solution proposée. Si le médecin dit aux parents que leur enfant doit être opéré, ceux-ci lui demanderont de quelle opération il s'agit, si elle est grave, et quelles conséquences ou résultats on peut en attendre.

Ils n'ont pas leur place dans les centres existants dont la préoccupation essentielle est la formation professionnelle ; ils gênent le fonctionnement des centres d'observation où ils séjournent plus qu'il ne faudrait, faute de solution pour eux.

Des établissements spécialisés sont nécessaires de toute urgence pour les jeunes de cette catégorie. Ces établissements devront avoir un régime très ouvert et familial, car chez ces sujets déroutants on est tout de même frappé par les besoins affectifs de la plupart d'entre eux.

LES ÉDUCATEURS DES CENTRES D'OBSERVATION

Les quelques réflexions que nous venons de faire, en particulier sur le séjour de l'enfant en centre d'observation, en suscitent immédiatement une dernière sur les éducateurs de ces centres.

On doit attendre de l'éducateur de centre d'observation toutes les qualités d'un éducateur et, en plus, celles d'un observateur.

Educateur il doit l'être pour que l'enfant puisse retirer de son séjour d'observation tout le profit désirable, pour le conduire au seuil de la mesure éducative qui garantira le mieux sa réadaptation et son épanouissement ultérieurs.

Mais son action d'éducateur est différente de celle du centre de rééducation. Il ne doit jamais perdre de vue que l'enfant est appelé à ne rester que peu de temps avec lui et que son rôle est de préparer la tâche de ceux qui auront la responsabilité de l'enfant après lui.

Il doit prendre conscience plus qu'aucun autre éducateur de la personnalité de chaque enfant, que chaque cas est un cas particulier, nouveau, qu'il importe de saisir en lui-même sans le rattacher trop hâtivement au souvenir de tel autre enfant dont il s'est occupé. Il doit veiller à ce que son ascendant éducatif naisse d'une disposition spontanée de l'enfant et non de la manière avec laquelle il sait s'imposer à lui. Il doit équilibrer ces nécessités du respect de chacun avec celles de la vie collective. La tendance ou le défaut le plus courant est que l'éducateur est plus aisément l'éducateur du groupe que des individualités qui le composent. Et dans l'intérêt porté à chaque enfant il est bien difficile d'obtenir de l'éducateur une égalité parfaite. Le garçon intelligent est plus attirant que le débile et pourtant les besoins affectifs de ce dernier ne sont pas nécessairement inférieurs, au contraire même parfois, à ceux du premier.

Nul ne saurait se vanter d'être un éducateur parfait, mais c'est déjà une bonne référence pour un éducateur lorsqu'il sent l'imperfection, la complexité et la relativité de sa tâche. Mais ce sens des nuances, cette délicatesse, cette modestie ne sont guère accessibles qu'à des éducateurs incontestablement intelligents et soucieux de leur culture personnelle, qui comprennent qu'on n'est jamais un éducateur « arrivé », mais toujours un éducateur « en devenir ». C'est beaucoup par intelligence qu'un éducateur aura le sentiment de l'humilité de sa tâche. Mais le don de soi, l'effort soutenu et persévérant, la foi intacte dans la tâche choisie et acceptée qui nous amènent à prendre chaque jour davantage conscience de nos limites ne sont possibles que dans l'élan d'une vocation profondément ancrée en nous, et dans un amour sûr et tranquille des enfants que nous recevons, même si nous rencontrons le regard plein de haine de l'un d'entre eux.

Il n'est pas aisé en vivant intensément son rôle d'éducateur de se doubler d'un observateur. Il y a une certaine opposition entre ces deux termes. L'éducateur

se donne à sa tâche, cherche à avoir une action sur les enfants. L'observateur suppose une personne capable de s'abstraire de tout sentiment personnel, de se maîtriser parfaitement, pour voir autour d'elle se dérouler des événements en s'interdisant le droit d'y prendre part et en les enregistrant objectivement.

Et même si l'observateur et l'éducateur parviennent à faire leur place en nous sans se nuire, il reste pour l'observateur à traduire son observation. On peut lui dire qu'il doit se considérer par moments comme l'objectif d'un appareil de photographie ou d'une caméra, le « développement » de la « pellicule » reste le travail le plus délicat. Il est bien difficile, au moment de transcrire ce que l'on a vu, d'échapper à la trahison du langage et du vocabulaire, de trouver les mots, les phrases, la ponctuation qui refléteront exactement pour nous et pour les autres le fait « photographié » ou « filmé ». Là encore une bonne culture générale est indispensable, mais pas nécessairement suffisante, la facilité à s'exprimer et à traduire sa pensée ne relève pas uniquement d'un degré d'instruction, elle est liée elle aussi à une aptitude plus ou moins innée, à un don personnel. Elle procède d'une assimilation profonde de tout ce que l'on a acquis, au-delà de laquelle on retrouve seulement la simplicité d'expression.

L'observateur qui croit devoir faire usage d'un vocabulaire qui n'est pas le sien, d'une terminologie dont il croit posséder la plénitude de la signification alors qu'il n'a fait que l'effleurer, est un observateur nul et dangereux.

Que l'observateur n'emploie que des mots simples qu'il connaît bien, dont il sait le contenu et la portée exacts.

Un éducateur observateur n'a pas à parler de paranoïaque, qu'il se contente donc de raconter simplement, clairement, concrètement et objectivement ce qu'il a vu du comportement de tel enfant. Il n'a pas à se substituer au psychiatre. C'est au contraire par l'accent simple et humain de son récit qu'il apportera au psychiatre la meilleure aide que ce dernier attend de son concours.

Cette attitude ne l'empêche pas de savoir ce qu'est un paranoïaque, mais ce n'est pas parce qu'il le sait qu'il est autorisé pour autant à se prendre pour un psychiatre.

L'éducateur observateur a une place suffisamment de choix dans l'observation pour ne pas vouloir à tout prix prendre celle des autres techniciens de l'observation.

